

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix juillet deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 27/06/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRÉSENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre MORLON, Pierre LANGLADE, Paul DUCHEZ, Sylvie ALAMARGOT (en remplacement d'Alain FAUCHER), Marie-Hélène BAGNAUD (en remplacement de Gérard BEAUBIER), Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Daniel CADET, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Michelle DEMONET (en remplacement Dominique DUNAUD), Camille DUDOGNON, Valérie GIROIR, Rémi JANDAUD, Isabelle LEON (en remplacement d'Edith LERENARD), Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement d'Alexandre MAZIN), Monique REIX-BUSSY, Claude REYNGAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Nadine MAGY),

EXCUSES : Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Louis BREGAINT, Sylvette CHADELAUD, Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Hubert LEHMANN, Philippe STEYAERT.

Isabelle LEON a été élue secrétaire de séance.

2013-097 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT – DECISION MODIFICATIVE N° 02

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 28 décembre 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération n° 2013-061 du 09 avril 2013 approuvant le budget primitif de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération n° 2013-082 du 30 mai 2013 approuvant la décision modificative n°01 du budget de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire d'apporter les modifications suivantes au budget principal de la Communauté de Communes de Noblat voté le 09 avril 2013 et modifié le 30 mai 2013 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
7325		01	FNPRIC	45 000,00	45 000,00
				45 000,00	

DEPENSES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
73925		01	FNPRIC	1 500,00	1 500,00
022		01	Dép. Imprévues	3 500,00	140 635,00
023		01	Vir. À l'investissement	40 000,00	1 111 513,00
				45 000,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
021		01	Vir. du fonctionnement	40 000,00	1 111 513,00
TOTAL				40 000,00	

DEPENSES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
2182		822	Mat de transport	30 000,00	45 000,00
020		01	Dép. Imprévues	10 000,00	12 100,00
TOTAL				40 000,00	

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par
29 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

Approuve la décision modificative n°02 du budget principal de la Communauté de Communes de Noblat conformément aux tableaux ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 11 juillet 2013

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Bienvenue Jean-Claude LEBLOIS RT / COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

[Accueil](#) | [Administration](#) | [Préférences](#) | [Aide](#)
[Déconnexion](#)
[Actes en cours](#) [Création d'acte](#) [Recherche](#)

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Accusé de réception préfecture

 Imprimer  Envoyer

Objet de l'acte : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT- DECISION MODIFICATIVE N.2

Date de transmission de l'acte : 12/07/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 12/07/2013

Numéro de l'acte : 2013-097 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20130710-2013-097-DE

Date de décision : 10/07/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires